



Association Nationale des Élus
des Territoires Touristiques



Communiqué de presse
À Puteaux, le 26 septembre 2022

Solidarité face à la crise énergétique : de nouvelles fédérations s'alertent car les mesures prises pour soulager les dépenses énergétiques des ménages à l'approche de l'hiver oublient les milliers de familles se chauffant au gaz propane en citerne et vivant principalement dans les zones rurales.

Le Gouvernement a annoncé la mise en place d'une subvention aux ménages ne bénéficiant pas du bouclier tarifaire, qui se chauffent au fioul et au bois. Suite à l'appel des représentants de filières tels que France Gaz Liquides – l'association représentant la filière des gaz butane et propane –, l'Association française du gaz (AFG) et l'Union Sociale pour l'Habitat (USH), ou encore d'Energies et Avenir, d'autres fédérations se mobilisent : Coénove, ainsi que l'Association des Elus des Territoires Touristiques, demandent à leur tour que ce dispositif n'exclue aucune énergie ni aucun ménage.

Si toutes ces associations saluent l'effort des pouvoirs publics pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, elles ne comprennent pas, en effet, l'exclusion de ce dispositif des familles se chauffant au gaz propane en citerne.

Les gaz butane, propane et biopropane alimentent 25 000 communes non raccordées au réseau de gaz, soit 600 000 familles vivant en zones rurales. Exclues des annonces gouvernementales, ces foyers ne bénéficient pas non plus du bouclier tarifaire applicable au gaz naturel. Or, à l'approche de l'hiver, il ne faut oublier aucun ménage et tirer parti de toutes les énergies.

Les gaz et biogaz liquides permettent déjà à 11 millions de consommateurs de cuisiner, de se chauffer ou de produire. Ne pas soutenir les ménages ayant déjà fait le choix de cette énergie de transition alors qu'ils sont également impactés dans leur pouvoir d'achat serait un choix dommageable pour les familles rurales.

Surprenante d'un point de vue social, l'exclusion du GPL l'est tout autant d'un point de vue écologique. Par rapport au fioul, le propane émet -20% de CO₂ et le biopropane - 77% de CO₂. À l'inverse du bois, la combustion du propane et du biopropane ne génère aucune émission de particules nocives.

Dans un contexte climatique et social dégradé, le ciblage des aides doit privilégier les solutions capables de concilier transition énergétique et soutien au pouvoir d'achat des plus modestes. Les parlementaires ayant permis, lors des débats du PLFR pour 2022, l'adoption d'un amendement destiné à aider les ménages utilisant des énergies au tarif non réglementé, il devrait donc être possible pour le gouvernement d'annoncer une aide exceptionnelle aux utilisateurs de toutes les énergies non couvertes par les tarifs réglementés, et non pas seulement le fioul.



**Association Nationale des Élus
des Territoires Touristiques**



Les gaz et biogaz liquides en font partie et doivent être immédiatement intégrés au nouveau dispositif d'aide annoncé par le gouvernement.

A la veille du Congrès du Gaz qui va accueillir les Ministres XX, le sujet du soutien équitable au pouvoir d'achat des ménages dans la crise énergétique reste au premier plan.

« Dans la période de crise énergétique que nous connaissons, les gaz liquides représentent une excellente alternative du fait d'un approvisionnement sécurisé et d'une capacité logistique et de distribution dans la France entière, y compris hors métropole ou dans les zones les plus reculées, permettant ainsi de soutenir les stocks d'énergie cet hiver. », déclare **Audrey Galland**, Directrice Générale de **France Gaz Liquides**.

« La France dispose d'atouts non négligeables pour parvenir à concilier transition énergétique et inclusion sociale. Les gaz et biogaz liquides, qui permettent d'alimenter les ménages éloignés du réseau de gaz naturel, constitue l'un d'eux. La mobilisation des pouvoirs publics pour soutenir le pouvoir d'achat des Français ne saurait les exclure, à l'heure où 22,5 % des habitants des zones rurales sont menacés de pauvreté ou d'exclusion. » **Thierry Chapuis**, Délégué général de **l'Association française du gaz**.

« Le mouvement HLM a toujours défendu la mixité des solutions et l'équité de traitement de nos concitoyens devant la charge énergétique. En pleine période de crise, la pénalisation économique de certains ménages, notamment en zones rurales, n'est pas une option. » **Emmanuelle Cosse**, Présidente de **l'Union sociale pour l'habitat**.

« Dans cette période de dérive des prix de toutes les énergies et de besoin de solidarité nationale, en particulier dans les territoires ruraux, pour Coénove, attachée à la complémentarité de toutes les énergies, l'exclusion des ménages se chauffant aux gaz et biogaz liquides est incompréhensible et envoie un mauvais signal. » **Bernard Aulagne**, Président de **Coénove**.

« En France un certain nombre de ménages se trouvent éloignés du réseau de gaz naturel, notamment dans des zones rurales ou des petites stations touristiques isolées. Ils ont recours aux gaz et biogaz liquides. Dans le contexte actuel de crise énergétique, il est impératif que les Pouvoirs Publics les associent à leur mobilisation pour soutenir le pouvoir d'achat. », **Philippe Sueur**, Président de **l'Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques**.